Mr. Gorbatchev, ouvre cette porte! Mr. Gorbatchev, démolissez ce mur!

Ronald REAGAN

(BERLIN - 12/06/1987)

Novembre 2019

la VOIX du FROU







CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel: mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr/site internet: www.chartainvilliers.fr





LUNDI II NOVEMBRE 2019 COMMÉMORATION **DE L'ARMISTICE DE 1918**

9h45 Messe en l'église de Chartainvilliers

10h30: DÉPOT DE GERBE AU MONUMENT AUX MORTS SUIVI DU TRADITIONNEL VERRE DE L'AMITIÉ A LA MAIRIE



Rendez-vous le jeudi 21 Novembre de 18h30 à 21h00 à la salle polyvalente.

Venez nombreux partager ce moment de convivialité.

Afin d'organiser au mieux cette soirée, merci de signaler votre présence auprès du secrétariat de la mairie :

02-37-32-32-91 ou mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr



SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019 REPAS DES CARNUTES AVEC SPECTACLE ANIMÉ PAR PATRICK ADAMCZAK

(Chanteur Accordéoniste)

Inscriptions au plus tard le jeudi 14 Novembre

(voir formulaire encarté)





Marché des producteurs et artistes locaux





à 18400



La Commillette

Voir formulaire encarté.

Démarche à suivre suite à la sécheresse 2019







Suite au phénomène de sécheresse survenu durant cet été, nous invitons les habitants de Chartainvilliers qui auraient constaté des dégâts sur leur habitation ou dépendances à se faire connaître auprès de la mairie par mail ou par courrier. Votre demande devra s'accompagner de photos répertoriant les dégâts, le nombre de bâtiments sinistrés et la date d'apparition du sinistre.

Suite à cela, la mairie enverra en préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse. Si cette demande est acceptée, et si l'arrêté est publié au Journal Officiel, les personnes sinistrées disposeraient d'un délai de 10 jours pour contacter leur assurance.



INFORMATION

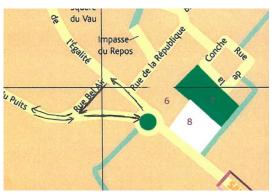
A compter du 12 novembre 2019, il sera mis en place un sens interdit rue du Puits.

dit rue du Puits.

La partie entre la rue du Bel Air et le giratoire de l'école sera en la rue sens unique.

Cette mesure vise à améliorer la circulation dans cette portion de voie, notamment du fait que celle-ci est empruntée par les bus scolaires.

Merci de votre compréhension, et de respecter cette nouvelle disposition.





RAPPEL: LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE TRAVAUX

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, de modifier une façade ou une clôture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il pourra s'agir d'une simple déclaration préalable ou

d'un permis de construire (les délais d'instruction sont de 1 à 2 mois).

Pour plus de renseignements sur vos obligations en matière de travaux que vous envisagez de réaliser, n'hésitez pas à contacter la mairie par téléphone (02-37-32-31) ou par mèl (mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr)



LE PARCOURS BMX EST OUVERT

Malgré un retard dans les travaux, (ce parcours devait être installé avant le début des vacances de la Toussaint), il est dorénavant opérationnel. Certains de nos ados ont pu le tester.

Nous rappelons que cette piste n'est réservée qu'aux enfants âgés de 10 ans et plus, et que ceux-ci doivent porter un casque (comme la loi l'oblige).

Ce nouvel équipement de loisir a été financé à 50% par Chartres Métropole.

N° 333



LE MARIAGE DE BARILLON de Georges Feydeau

Mise en scène de Patrice Marie

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019 20h30

Salle Maurice Leblond

Avec : Michelle Boine - André Collin - Fabrice Constantin - Eric Dupuis - Stéphanie Guery-Odelin -Françoise Juredieu - Alix Martal - Annick Ramsamy - Céline Renaud – Michel Sibel Costumes : La Dame à la Licorne - Choix musical : Michel Gosselin – Création lumière : Antoine Mercier









Dans la perspective des prochaines élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, nous vous rappelons

que la fiabilité des listes électorales constitue l'une des conditions de leur bon déroulement. Vous pouvez vous assurer de votre inscription sur les listes électorales :

- soit par vous-même, grâce au site Internet service-public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE
- soit directement auprès de la mairie.

Les personnes constatant leur non-inscription sur les listes électorales de leur domicile, dans laquelle elles estiment être inscrites, doivent demander leur inscription.

Les personnes qui constateraient une erreur d'état civil (nom de famille, prénoms, sexe, date ou lieu de naissance), peuvent demander une rectification auprès de l'INSEE. Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues sur l'acte de naissance. Pour ces modifications, il faut être en possession de la copie intégrale de l'acte de naissance ou de l'extrait avec filiation de la personne concernée, et elles peuvent se faire sur le lien suivant :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454 – uniquement pour les personnes nées en France métropolitaine. Les personnes nées hors de France doivent s'adresser à leur commune d'inscription sur les listes électorales



Entrée libre

Centre Culturel "Espace Maintenon"

1 ter rue de la Ferté / 2 rue Pierre Sadorge

MAINTENON

N° 333 Page 4

Cinémobile Vendredi 08 Novembre 2019







14h00

16h00

18h00

20h30

	Α	В	C	D	Ε	F	G	Н	1	J	K	L	М	Ν	0	Р	Q	R	S
1	E	G	0	U	Т	Т	E	E	S		В	R	E	Α	K	S		С	D
2	S	Α	U	٧	E	R		М	Α	N	U	E	L	S		Α	С	R	Ε
3	С	1	V	Е		0	V	U	L	E	s		L	0	U	Р	Е	Е	S
4	0		R	Е	U	N	ı	Т		٧	I	V	E		Т	E	Т	Е	Е
5	М	0	I		В	Α	L		R	Е	N	E		М	E	R	Е		R
6	Р	R	Е	V	U		L	0	ı		Е	Х	С	E	s		R	Α	Т
7	Т	Α	R	Α		Т	Α	В	Α	s	s	E	E	s		G	Α	Р	
8	E	Т		R	Е	Α	G	ı		Α	s		N	U	N	U	С	Н	E
9	R	0	s	E	Т	Т	Е		Р	U		s	Т	R	1	E		0	С
10		R	0	С	Н		0	E	1	L	L	E	R	Е		R	E	N	0
11	М	I	С	Н	Е	L	ı	N	E		ı	s	E		٧	I	R	I	L
12	1	0	s		R	Α	s	Α	D	E	S		Е	С	0	s	s	E	E

3				6			7	
					4			
	2	9				6		
		4					9	
6			8		7			2
	3					8		1
						5	4	
			7					
	9			1	2			6

LES JARDINS DU CLOS D'ALICE

Service à la personne -Adhérent MDSAP en entretien de jardin

Tonte - Taille - Petit élagage....

Réduction d'impôt selon la loi de finance en vigueur

23, rue de Gallardon 28130 Chartainvilliers

Tél: 02-37-32-32-84



Petites annonces

Retraité, habitant la commune, vous propose de vous débarrasser de vos encombrants sur le village

A TITRE GRATUIT.

Tél.: 02-37-32-41-81

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers Ne pas jeter sur la voie publique Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers .